

FT / DM / N°: 2018 - 026

Groupement Technique

Affaire suivie par : Lieutenant Daniel MARMET

N° de poste : 03 84 97 50 20

## NOTE OPERATIONNELLE

Objet : Echange et traçabilité des bouteilles d'ARI

Des bouteilles en réserve départementale sont stockées sur les sites suivants :

	Nombre de bouteilles 200 B	Nombre de bouteilles 300 B	Total
Groupement Technique	15	35	50
Centre Opérationnel	9	12	21
CIP Héricourt	10	10	20
CIP Gray	15	20	35
CIP Lure	15	20	35
CIP Luxeuil	15	20	35
VAR	24	17	41
Total	103	134	237

Le SDIS 70 dispose désormais de deux compresseurs de remplissage d'air :

- une station de gonflage principale avec analyse de l'air en temps réel basée au groupement technique,
- une station de gonflage de réserve basée au CIP Vesoul,

Je vous informe que le groupement technique, le CO et chaque CIP sont dorénavant équipés d'un outil informatique permettant la traçabilité des bouteilles d'ARI et des bouteilles d'oxygène médical.

Cet équipement est constitué d'un ordinateur, d'un lecteur QR code et de deux logiciels de gestion.

A compter du lundi 5 février, l'ensemble des bouteilles utilisées sur les secteurs CIP seront échangées au groupement technique au moyen des navettes.

Les week-ends et jours fériés, l'échange des bouteilles se fera uniquement au CO.

Téléphone : 03.84.96.76.00 - Télécopie : 03.84.96.76.18 - Courriel : sdis70@sdis70.fr

Dans le cas où le besoin est supérieur au stock du CO, le chef de colonne aura toute latitude pour engager le chef de groupe logistique afin d'ouvrir le local au GT.

Pour éviter les déplacements sur Vesoul pour quelques bouteilles, les CI pourront effectuer les échanges dans leur CIP de rattachement.

Concernant les CPI, les bouteilles seront gonflées au groupement technique en les faisant acheminer par la navette du CIP le plus proche. Ces bouteilles devront être systématiquement étiquetées quant à leur centre d'appartenance.

Il est demandé également d'effectuer régulièrement un turn-over des bouteilles d'A.R.I dans les véhicules les moins utilisés.

Chaque prise ou dépose de bouteille devra impérativement être saisi à l'aide de l'outil suivant la procédure iG jointe.

Si le système informatique ne fonctionne pas et uniquement dans ce cas, vous tracerez l'échange de bouteilles sur le cahier mis à disposition.

Cette note annule et remplace la note d'information du 29 novembre 2017 sur les réserves d'air.

Toute difficulté dans l'application de cette note devra m'être signalée sans délai.

Le directeur départemental

Colonel Fabrice TAILHARDAT

## <u>Destinataires</u> :

- Chefs des CIP, CI et CPI
- Centre opérationnel
- Chaîne de commandement (pour information)



## SDIS 70 Guide des procédures opérationnelles

## TRAÇABILITE DES BOUTEILLES D'OXYGÈNE MÉDICAL ET D'A.R.I.

Fiche: Informatique

<u>iG</u>

Maj: 15/11/2017

Validité: permanente

Tous les persennels

Autres: Sapeurs pompiers

Chefs d'agrès

<del>Opérateurs C</del>ODIS <del>Chefs de salle CODIS</del> Chefs de groupe

Officiers Logistiques et CODIS

Chefs de celenne Chefs de site

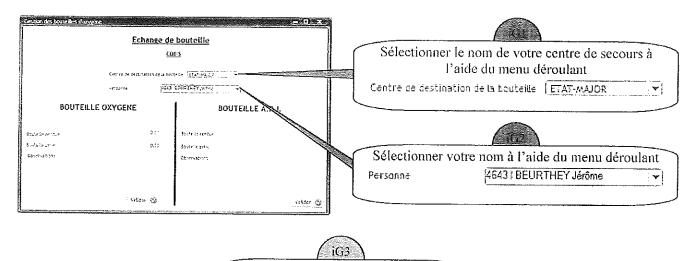
Référence :

Pièces jointes

Cette application est commune à la traçabilité des bouteilles d'oxygène médical et des bouteilles d'A.R.I.

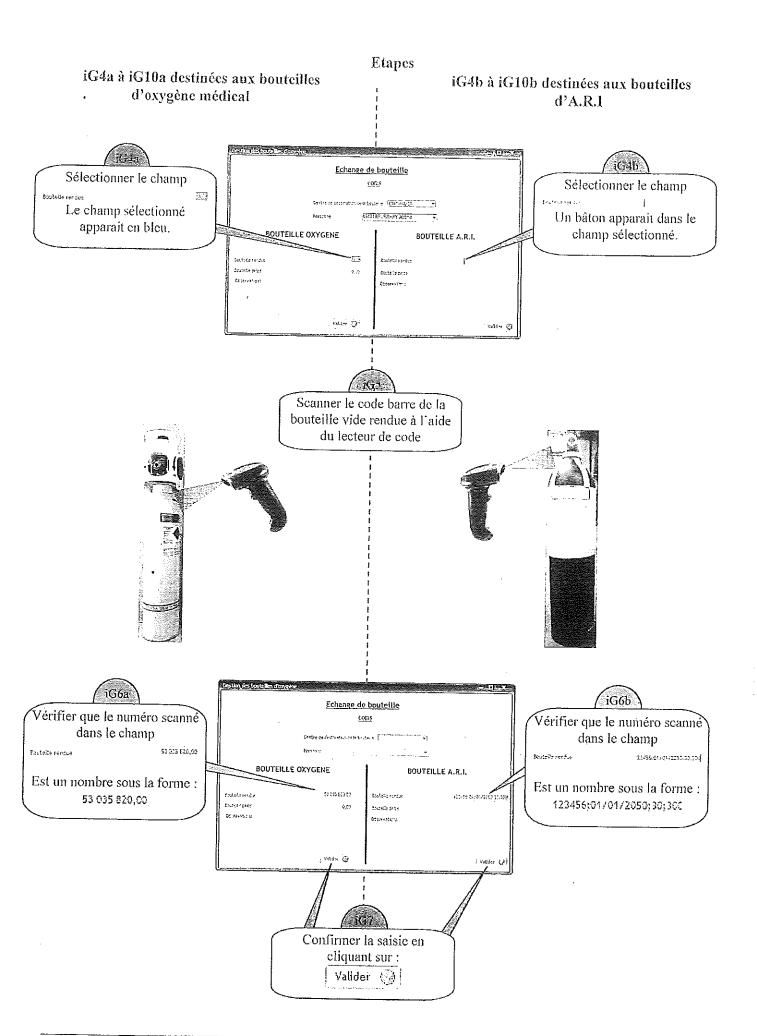
Veuillez être vigilants dans la sélection du masque de saisie.

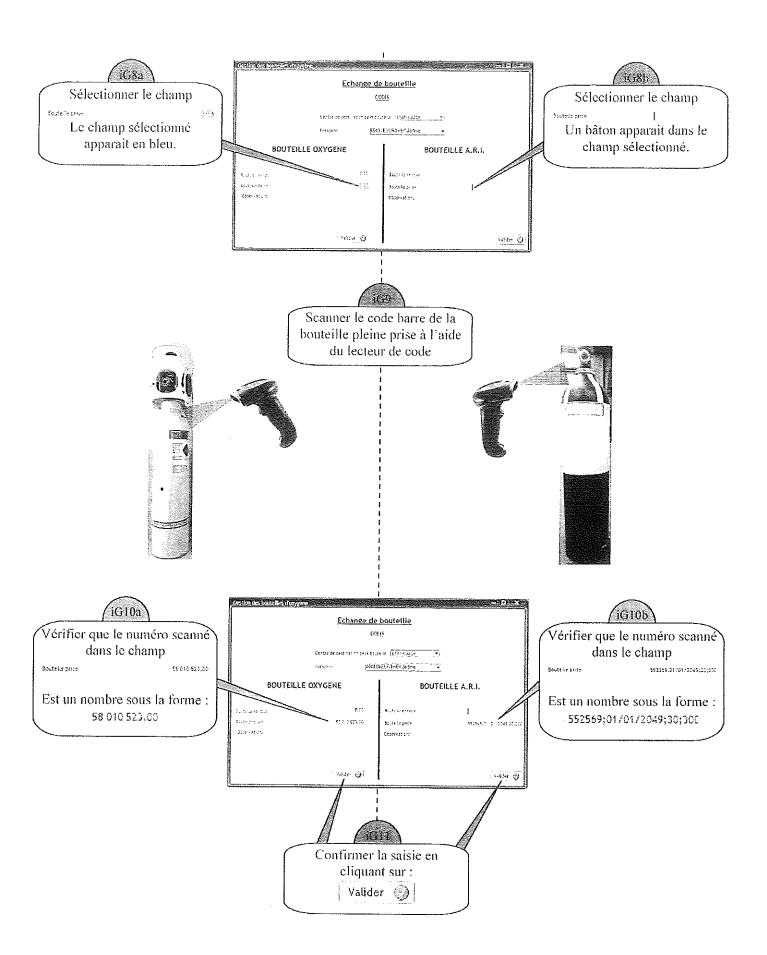
Etapes iG1 à iG3 communes aux bouteilles d'oxygène médical et d'A.R.I.



Vérifier la bonne sélection de :

- votre centre.
- votre matricule, nom et prénom





Vous pouvez noter toutes informations complémentaires dans le champ Observations.